



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-056-2023-02

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2023

Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
/ bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de
l'informatique**

IDF-2023-02-21-00002 - Décision n° 2023 09 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement secondaire (6 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2023-02-21-00002

Décision n° 2023 09 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL**

Décision n° 2023 – 09

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**LA DIRECTRICE REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU
LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code de la commande publique ,
- VU le code de la construction et de l'habitat,
- VU le code l'action sociale et des familles,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable,
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat,
- VU le décret n°2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, à compter du 24 août 2020,
- VU l'arrêté interministériel du 5 juillet 2018 portant nomination de Madame Isabelle ROUGIER, Inspectrice générale des affaires sociales, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France à compter du 23 juillet 2018 pour une durée de cinq ans,
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-02-15-00005 du 15 février 2023 portant délégation de signature à Madame Isabelle ROUGIER, directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1^{er}

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° IDF-2023-02-15-00005 susvisé du 15 février 2023, subdélégation de signature est donnée à :

1. Pour les attributions de l'article 2 de l'arrêté susvisé, en matière de réception, de répartition et de réallocation de crédits, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale (à compter du 1er février 2023)
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

2. Pour les attributions des articles 3 et 4 de l'arrêté susvisé, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Pascale MOSSAN, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nicolas CADOT, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Nathalie KNIGHT, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Hélène FOUQUET, cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Monsieur Romain PARENT, adjoint à la cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :

- 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Et, pour les budgets relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s) à :

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,
Madame Emilie KOWALCZUK, cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Véronique MEZA GONZALEZ, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,

Dans la limite de 25 000 € hors taxe.

Et, pour le porteur de la carte achat
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale

3. Pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté susvisé, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,
Madame Catherine LE BRIS, secrétaire générale adjointe.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 90 000€ hors taxe, à :

Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Pascale MOSSAN, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nicolas CADOT, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Hélène FOUQUET, cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation,
Monsieur Romain PARENT, adjoint à la cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

Et, pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) et leurs pièces d'ordonnancement secondaire, relevant des attributions de leur service ou de leur(s) mission(s), d'un montant inférieur à 25.000 € hors taxe, à :

Madame Dominique HUEBER, cheffe du bureau du dialogue social, de l'action sociale et de la formation,
Madame Emilie KOWALCZUK, cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Véronique MEZA GONZALEZ, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,

4. Pour les attributions de l'article 6 de l'arrêté susvisé, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Monsieur Jacques Bertrand DE REBOUL, directeur adjoint,
Madame Clémentine PESRET, directrice adjointe,
Madame Audrey LEMESLE, secrétaire générale,

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-02-15-00005- susvisé.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaires à :

Madame Odile MAURICE, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,
Madame Céline LEMMA, adjointe à la cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion,

Monsieur Mouloud YAHMI, responsable du pôle hébergement et asile.
Madame Caroline NIGON, responsable du pôle Accompagnement social et Populations spécifiques,
Monsieur Matthis DARRE, chargé de mission planification et contractualisation,
Madame Géraldine GALOIS, cheffe du bureau du budget, du contrôle interne, des affaires générales et de l'informatique,
Madame Finda BAH, chargée des fonctions budgétaires et comptables,
Madame Cécile VENIEL, chargée des fonctions budgétaires et comptables,
Madame Flore CONSIL, chargée des fonctions budgétaires et comptables,
Madame Pascale MOSSAN, cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Cyrille LEWANDOWSKI, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nicolas CADOT, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Monsieur Nabil BOUSSOUIRA, adjoint à la cheffe du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions,
Madame Sylvia VISIER, chargée du soutien et de l'appui au projet,
Monsieur David AURIBAUT, chargé de mission intermédiation locative
Madame Marie-Christine CHBARY, chargée de mission intermédiation locative
Monsieur Frédéric ESNAULT, chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Rand FAHMI, adjointe au chef du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement,
Madame Isabelle MONMOUSSEAU, cheffe du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement,
Monsieur Dimitri CANTON, adjoint à la cheffe du bureau de la programmation des financements du parc public et de l'hébergement,
Monsieur Romain PARENT, adjoint à la cheffe du service des observatoires, des études et de l'évaluation.

6. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus DTm à :

Madame Géraldine GALOIS
Madame Finda BAH
Madame Cécile VENIEL
Madame Flore CONSIL

Article 2

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les contrats de bail.

Article 3

Un compte-rendu d'utilisation régulier des crédits pour l'exercice budgétaire et un tableau de suivi mensuel des subventions de fonctionnement seront adressés au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 4

Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **21/02/2023**

La directrice régionale et interdépartementale
de l'hébergement et du logement

SIGNE

Isabelle ROUGIER